



CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL METZ-THIONVILLE

Direction des Achats de la Logistique et de l'Hôtellerie

1 allée du Château – CS 45001

57085 METZ – Cedex 03

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Etabli en application du Code de la Commande Publique, selon les dispositions du Cahiers des Clauses Administratives Générales des Fournitures Courantes et Services (CCAG FCS : NOR : ECOM2106868A)

SURVEILLANCE DE LA RADIOACTIVITE DANS LES EAUX USEES ET LES EFFLUENTS ATMOSPHERIQUES ET PRELEVEMENT DES EAUX USEES ET ANALYSE DES PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES POUR LE GHT LORRAINE NORD

La consultation est passée selon la procédure adaptée en application des articles R2123-1 et R2123-4 à R2123-6 du code de la commande publique

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : le 28 juillet 2026 à 12h00

Table des matières

ARTICLE 1- PARTIES CONTRACTANCES.....	3
ARTICLE 2- MODE DE PASSATION DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 3- ALLOTISSEMENT, DUREE ET NOMENCLATURE DU MARCHE	4
3-1- DUREE DU MARCHE	4
3-2- ALLOTISSEMENT.....	4
3-3- LIEUX D'EXECUTION DU MARCHE.....	4
3-4 – NOMENCLATURE DU MARCHE	5
ARTICLE 4 – GROUPEMENT MOMENTANNE D'ENTREPRISES.....	5
4-1- GROUPEMENTS SOLIDAIRES	5
4-2- ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DES GROUPEMENTS SOLIDAIRES	5
4-3- GROUPEMENTS CONJOINTS	5
4-4- MANDATAIRE.....	5
4-5- ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT MOMENTANNE D'ENTREPRISES	5
ARTICLE 5 – VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	6
5-1- VARIANTES	6
5-2 – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE.....	6
ARTICLE 6 - DUREE DE VALIDITE DES OFFRES	6
ARTICLE 7 – VISITE DES SITES	6
ARTICLE 8 – PRESENTATION DES PROPOSITIONS	6
8- 1 PIECES CONSTITUTIVES :	6
8.2 ENVOI DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :	7
8-3 – DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :	8
ARTICLE 9 – JUGEMENT DES OFFRES	8
ANNEXE 1 – MODALITES RELATIVES A LA DEMATERIALISATION :	10
ANNEXE 2 NOMMAGE DES FICHIERS :	13

ARTICLE 1- PARTIES CONTRACTANCES

Le CHR METZ-THIONVILLE personne publique contractante, est représenté par son Directeur Général, Pouvoir Adjudicateur, seul habilité à signer les marchés.

La présente consultation a pour objet **la surveillance de la radioactivité dans les eaux usées et les effluents atmosphériques et le prélèvement des eaux usées et l'analyse des paramètres physico-chimiques pour le GHT Lorraine Nord**

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Le CHR de Metz Thionville est unique Pouvoir Adjudicateur pour l'ensemble des établissements membres du Groupement hospitalier de territoire Lorraine Nord

A ce titre, il agit en son nom et pour le compte des établissements membres du Groupement Hospitalier de Territoire Lorraine Nord cités ci-après :

CH de BRIEY : 31 Avenue Albert de Briey 54150 BRIEY

CH de Lorquin : 5, rue du Général de Gaulle, 57790 LORQUIN

Le CHR de Metz-Thionville, entant qu'établissement support est chargé :

- d'assister les membres du groupement dans la définition de leurs besoins et de centraliser l'ensemble des besoins ;
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- d'élaborer l'ensemble du ou des dossiers de consultation des entreprises en fonction des besoins définis par les membres du groupement ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection du candidat
- d'attribuer, de signer et notifier les marchés
- de transmettre aux membres du groupement les documents nécessaires à l'exécution des marchés les concernant
- de gérer les procédures relatives aux clauses de variation de prix, la conclusion des avenants, la résiliation des marchés, la gestion des contentieux

Les établissements membres gèrent l'exécution et les commandes de leur marché respectif et l'application des pénalités éventuelles.

ARTICLE 2- MODE DE PASSATION DE LA CONSULTATION

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée en application des articles R2123-1 et R2123-4 à R2123-6 du code de la commande publique.

Il donnera lieu à un accord cadre à bons de commande **conclu sans minimum et avec un montant maximum de 215 000 € HT**

A ce titre, le CHR procédera à la négociation des offres reçues. Le CHR se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans engager lesdites négociations.

ARTICLE 3- ALLOTISSEMENT, DUREE ET NOMENCLATURE DU MARCHE

3-1- DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu à compter de sa notification pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois pour des période de 12 mois.

A l'inverse, en cas de non reconduction pour la période de 1 an suivante, le CHR la prononce et la notifie expressément au titulaire du marché avec un préavis de 2 mois avant la date anniversaire.

La non reconduction si elle est ainsi prononcée n'ouvre pas droit à indemnisation pour le titulaire.

3-2- ALLOTISSEMENT

Le marché est constitué de 4 lots répartis comme suit :

- **Lot 1** : Prélèvements des eaux usées et analyses de la radioactivité pour les établissements du CHR Metz – Thionville
- **Lot 2** : Prélèvements des effluents atmosphériques et analyses de la radioactivité pour les établissements du CHR Metz – Thionville
- **Lot 3** : Prélèvements des eaux usées et analyses des paramètres physico-chimiques pour les établissements du CHR Metz – Thionville et du CH de Briey
- **Lot 4** : Prélèvements des eaux usées et analyses des paramètres physico-chimiques pour le Centre Hospitalier de Lorquin

3-3- LIEUX D'EXECUTION DU MARCHE

Les sites concernés sont les suivants :

Lot 1 :	Hôpital de Mercy 1 Allée du Château CS 45001 57085 Metz Cedex 3 03.87.55.31.31	Hôpital Bel Air 1-2 Rue du Friscaty 57100 Thionville 03.82.55.82.55	
Lot 2 :	Hôpital de Mercy 1 Allée du Château CS 45001 57085 Metz Cedex 3 03.87.55.31.31	Hôpital Bel Air 1-2 Rue du Friscaty 57100 Thionville 03.82.55.82.55	
Lot 3 :	Hôpital de Mercy 1 Allée du Château CS 45001 57085 Metz Cedex 3 03.87.55.31.31	Hôpital Bel Air 1-2 Rue du Friscaty 57100 Thionville 03.82.55.82.55	Hôpital Maillot 31 Avenue Albert de Briey 54150 Val de Briey 03.82.47.50.00
Lot 4 :	CHS de Lorquin 5 Rue du Général de Gaulle 57790 Lorquin 03.87.23.14.15		

3-4 – NOMENCLATURE DU MARCHÉ

CPV	Libellé classification CPV	Nomenclature Achat (NFHA)	Nomenclature DGOS (NCHFS)	Libellé nomenclature DGOS (NCHFS)
716200000	Services d'analyse	LJ10A000	76.151	Analyse externalisée hors immunohématologie

ARTICLE 4 – GROUPEMENT MOMENTANNE D'ENTREPRISES

4-1- GROUPEMENTS SOLIDAIRES

- Les candidats ont la liberté de former un groupement momentané d'entreprises solidaire pour présentation de candidature et d'offre au présent marché.
- Les candidats membres d'un groupement solidaire s'engagent à exécuter l'ensemble des prestations concernées par le groupement ainsi constitué.

4-2- ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DES GROUPEMENTS SOLIDAIRES

- En cas de constitution de groupements momentanés d'entreprises solidaires pour l'exécution du marché donnant lieu à la présente consultation, les cotraitants restent maîtres de la répartition des attributions de chacun des cotraitants.

4-3- GROUPEMENTS CONJOINTS

- Les candidats ont la liberté de former un groupement momentané d'entreprises conjoint pour présentation de candidature et d'offre au marché.
- Chaque candidat membre d'un groupement conjoint s'engage à exécuter la prestation concernée par le groupement ainsi constitué.
- Un candidat membre d'un groupement conjoint formé pour l'exécution des prestations entrant dans ce groupement, a aussi la faculté de constituer un groupement solidaire avec une tierce entreprise, qui pour l'exécution de la partie concernée de prestation, deviendra alors aussi membre du groupement conjoint.

4-4- MANDATAIRE

- L'un des prestataires membre du groupement, désigné mandataire dans sa convention constitutive, représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur.
- L'entreprise mandataire d'un groupement momentané d'entreprises conjointes ne pourra représenter en cette qualité plus d'un groupement au titre de cette consultation.
- Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de l'ensemble des membres du groupement, pour les obligations contractuelles concernées par la candidature groupée.
- Le mandataire d'un groupement solidaire, faisant partie d'un groupement conjoint, ne pourra pas devenir mandataire du groupement conjoint constitué pour la candidature dans le cadre de la présente consultation.
- La désignation du mandataire pourra apparaître explicitement dans l'Acte d'engagement.

4-5- ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT MOMENTANE D'ENTREPRISES

- L'Acte d'engagement des entreprises groupées est toujours unique.

- L'Acte d'engagement des entreprises groupées solidaires indique le montant total du ou des lot(s) concerné(s), ainsi que l'ensemble des prestations que chacun des membres du groupement s'engage solidairement à exécuter.
- L'Acte d'engagement des entreprises groupées conjointes indique le montant total du marché concerné, ainsi que la répartition détaillée des parties de prestation que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter.
- L'Acte d'engagement des entreprises groupées est signé par chacun des membres du groupement, sauf si le mandataire peut justifier de son habilitation au stade de remise des candidatures et des offres.

ARTICLE 5 – VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

5-1- VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

5-2 – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE)

Il n'est pas prévu de prestations supplémentaires éventuelles

ARTICLE 6 - DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 7 – VISITE DES SITES

Une rencontre sur site préalable à l'offre est possible afin de vérifier que la configuration des regards existants permette la réalisation des prélèvements. Les candidats sont invités à prendre contact auprès de Madame Marie-Laure VANSON aux coordonnées ci-dessous :

Marie Laure VANSON
Conseillère Environnement
03 87 55 78 91
marie-laure.vanson@chr-metz-thionville.fr

ARTICLE 8 – PRESENTATION DES PROPOSITIONS

8- 1 PIECES CONSTITUTIVES :

Les différents formulaires sont téléchargeables sur le site du ministère de l'économie et des finances, <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

• Documents concernant la candidature

une lettre de candidature, DC1
une déclaration du candidat, DC2
Un extrait Kbis de moins de 3 mois
Une attestation d'assurance responsabilité civile (RC)
Une relevé d'identité bancaire (RIB)
Une attestation de conformité fiscale

Le cas échéant, le candidat devra compléter et viser les pièces relatives à la RGPD jointes :

-PROC_00054 – Contrat sécurité des services numériques et protection des données du CHR

-PROC_00055 – Charte d'utilisation des services numériques prestataires CHR

Le CHR peut être amené à rejeter les candidatures en vertu des articles R. 2141-7 et suivants du code de la commande publique

• Documents concernant l'offre

- L'Acte d'engagement dûment signé donnant lieu à l'offre
- Le bordereau des prix unitaires joint (annexe 8 du CCTP)
- Un mémoire technique présentant :
 - La méthodologie de surveillance et l'organisation proposée (Paramètres mesurées, proposition des programmes de surveillance)
 - La qualité et les accréditations du laboratoire d'analyse (au titre de l'arrêté du 26 juin 2023). Sont attendus : l'accréditation COFRAC en cours de validité, certificat de participation aux contrôles qualités inter laboratoires
 - La réactivité et la gestion des alertes, indiquer le délai d'information (engagement sur délai), interlocuteurs
 - Les moyens humains dédiés au présent marché et leurs qualifications (radioprotection, métrologie) : présentation des intervenants (responsable site et laboratoire, préleveurs), habilitation ou équivalent
- Un mémoire développement durable présentant :
 - Gestion des déchets radioactifs et /ou chimiques (filères, traçabilité) : communication des contrats filières, fiches de traçabilité des déchets.
 - Empreinte carbone (caractéristiques des véhicules, mutualisation des tournées) : fournir les cartes grises* des véhicules dédiés au présent marché, plans de tournées, bilan carbone)
 - Les certifications environnementales : certificats en cours de validité (ISO ou équivalent)
 - Engagement RSE, fournir les documents RSE formalisés

*Au besoin avec anonymisation des données personnelles.

8.2 ENVOI DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

Les candidats doivent impérativement, pour leur réponse, utiliser la voie dématérialisée.

Les candidats sont invités à se reporter aux annexes 1 et 2 du présent règlement de consultation pour toutes les modalités relatives aux réponses dématérialisées.

Conformément à l'article L.2132-2 du Code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations avec les opérateurs économiques seront effectués par voie électronique. A cette fin, l'opérateur économique mentionnera de manière précise une adresse mail de référence.

Les communications et les échanges d'informations avec les opérateurs économiques seront effectués par l'intermédiaire du profil acheteur suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Dans ce cas, il est recommandé aux opérateurs économiques de renseigner la personne physique chargée du téléchargement du DCE, son nom et son adresse électronique ainsi que le nom de l'organisme du candidat, afin que puissent lui être communiquées les modifications et les précisions apportées aux documents de la consultation.

Ces échanges concernent également tous les renseignements complémentaires qui seraient nécessaires au cours de l'étude du dossier de consultation des entreprises et de l'élaboration des offres.

Il est donc impératif que les candidats se soient identifiés sur ce site pour pouvoir bénéficier de la réponse apportée à leur question.

Ce mode de transmission est obligatoire pour l'ensemble des échanges (présentation des candidatures et des offres, demandes de régularisation ou de précision éventuelle et réponse à ces demandes).

Le mode de transmission par voie dématérialisée est obligatoire.

Le candidat doit impérativement transmettre une adresse mail valide pendant toute la durée de la procédure.

Celle-ci permettra la notification de documents et ou la transmission d'informations

Toute modification du dossier de consultation téléchargé sur la plateforme fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses courriers ou courriels en temps et en heure.

Le candidat indique dans l'acte d'engagement cette adresse mail et s'engage en cas de modification de celle-ci à avertir le pouvoir adjudicateur dans les plus brefs délais.

8-3 – DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

Les plis contenant les candidatures et/ou les offres devront être déposés sur le profil acheteur au plus tard le :

Le 28 juillet 2026 à 12h00

La date et l'heure qui sont utilisées par le dispositif d'horodatage proviennent de la plate-forme : <https://www.marches-publics.gouv.fr> qui est réglée sur l'heure GMT. Ces dates et heures font, seules, foi pour le traitement de la procédure.

Les candidats sont invités à tenir compte des aléas de la transmission électronique ; par conséquent, ils doivent prendre leurs précautions afin de s'assurer que la transmission électronique de leurs plis soit entièrement achevée avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée dans les délais par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

ARTICLE 9 – JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des propositions sera effectué au moyen des critères pondérés suivants :

- Prix (selon annexe 8 CCTP) : 40%
- Valeur technique (selon mémoire technique) : 45% dont :
 - Méthodologie de surveillance et organisation : 15%
 - Qualité et accréditation du laboratoire d'analyse : 10%

- Réactivité et gestion des alertes (dépassement de seuil) : 10%
- Moyens humains et qualification (radioprotection, métrologie) : 10%
- Développement durable (selon mémoire développement durable) : 15% dont :
 - Gestion des déchets radioactifs et/ou chimiques (filères, traçabilité) : 5%
 - Empreinte carbone (véhicules propres, mutualisation des tournées) : 4%
 - Certifications environnementales : 4%
 - Engagement RSE : 2%

ARTICLE 10 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude du dossier, les candidats pourront adresser leur question technique et/ou administrative sur le profil acheteur (plateforme PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr/>).

Fait à Metz, le 29 juin 2026,

Katia REBELO-SEWASTIANOW

Directrice des Achats, de
la Logistique et de l'Hôtellerie



ANNEXE 1 – MODALITES RELATIVES A LA DEMATERIALISATION :

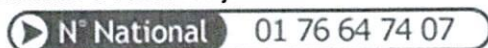
Le guide d'utilisation et les films d'autoformation sont mis à disposition dans la rubrique "Aide" à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il est également possible de s'entraîner sur la plate-forme avec les consultations de test disponibles dans la rubrique "Se préparer à répondre".

Un service de support téléphonique est mis à disposition des entreprises souhaitant soumissionner aux marchés publics.

Avant de contacter l'assistance téléphonique, assurez-vous d'avoir téléchargé et consulté les guides mis à votre disposition dans la rubrique « Aide »

Le service de support est ouvert de 9h00 à 19h00 les jours ouvrés. Le numéro d'accès est :



prix d'un appel national à partir d'un poste fixe Source ARCEP

En cas d'impossibilité de joindre l'assistance par téléphone vous pouvez adresser un courriel à place.support@atexo.com (pour tout type d'assistance).

FORMATS DES DOCUMENTS

La liste des formats de fichiers acceptés par l'établissement Pouvoir adjudicateur est la suivante:

Portable Document Format (.pdf),
Rich Text Format (.rtf),
Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb), Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png),
Internet : (exemple d'extension : .htm).

OUTILS REQUIS POUR RÉPONDRE PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE

Le candidat doit s'assurer de disposer sur son poste de travail des outils listés figurant dans la Rubrique « Aide » Outils Informatiques » à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>
Test de la configuration du poste.

La remise d'une réponse électronique exige l'utilisation d'un programme (applet). Ce programme assure le formatage des fichiers de réponse ainsi que les opérations de signature et de chiffrement, le cas échéant. Cet applet nécessite une configuration spécifique de votre poste de travail.

Nous vous conseillons de vérifier les pré-requis pour la remise électronique d'une réponse dans la rubrique « Se préparer à répondre » à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

CERTIFICAT DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE :

Si la forme de réponse est électronique (transmission par voie électronique ou transmission par voie postale d'un support physique électronique) le candidat peut signer sa réponse (au dépôt de l'offre ou à l'attribution) à l'aide d'un certificat de signature électronique. Il permet l'authentification de la signature du représentant de l'entreprise, signataire de l'offre.

Seuls les certificats de signature électronique conformes au RGS (référentiel général de sécurité) sont autorisés. Le niveau minimum de sécurité exigé est ** ; les formats de signature acceptés sont : PAdES, CAdES, XAdES.

Les certificats sont réputés conformes au RGS s'ils émanent d'une liste de confiance française établie par le Ministre chargé de la réforme de l'Etat (www.references.modernisation.gouv.fr) ou d'une liste de confiance d'un autre Etat membre de l'Union Européenne (https://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/trusted-list/tl-hr.pdf).

Si le certificat de signature électronique utilisé n'émane pas de l'une des listes de confiance susmentionnées, le candidat doit fournir l'ensemble des éléments nécessaires afin de prouver que le certificat de signature utilisé est bien conforme au RGS.

Le CHR METZ THIONVILLE souhaite attirer l'attention du soumissionnaire sur le délai administratif demandé par les organismes de certification pour la délivrance des certificats de signature électronique. Il convient donc d'anticiper le plus possible la demande de certificat par rapport à la date limite de réception des offres.

Contrôle de la signature électronique individuelle des fichiers :

Les documents dont la signature originale est exigée (au dépôt de l'offre ou à l'attribution) doivent être signés individuellement.

Pour ce faire, les soumissionnaires peuvent au choix :

- Utiliser le dispositif de signature par la plate-forme PLACE
Dans ce cas, les candidats sont dispensés de fournir la procédure de vérification de la signature.
- Utiliser un autre outil de signature électronique que celui proposé par le profil d'acheteur.
Dans ce cas, ils sont tenus de communiquer le « mode d'emploi » permettant de procéder aux vérifications nécessaires de la signature électronique.

Ce mode d'emploi contient, au moins, les informations suivantes :

- La procédure permettant la vérification de la validité de la signature ;
- L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

REMARQUES PRATIQUES :

Le CHR METZ THIONVILLE souhaite attirer l'attention des soumissionnaires sur le fait que s'il y a modification du document après signature, le « couple » document signé et document de signature ne sont plus cohérents. L'opération de signature du document modifié est à renouveler.

L'action de signature crée automatiquement, dans le même répertoire, un nouveau document dont le nom est celui du document suffixé avec '.sig '. Par exemple le fichier dc3.doc devient dc3.doc.sig.

ATTENTION : Si le soumissionnaire utilise un fichier compressé (au format ZIP par exemple), lors de la signature électronique des documents depuis le site Internet, les documents contenus dans le fichier compressé ne seront pas signés individuellement électroniquement. Il est donc fortement déconseillé aux soumissionnaires de déposer des fichiers compressés dans leurs réponses.

Les candidats sont invités à tenir compte des aléas de la transmission électronique ; par conséquent, ils doivent prendre leurs précautions afin de s'assurer que la transmission électronique de leurs plis soit complète et entièrement achevée avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

Avertissement : L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE), notamment nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr, ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

TRANSMISSION DES VIRUS

Tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre, sera traité préalablement par le candidat par un anti-virus régulièrement mis à jour.

Le CHR METZ THIONVILLE utilise un antivirus avec une fréquence de mise à jour quotidienne.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatique, les fichiers comportant notamment les extensions suivantes ne doivent pas être utilisés par le candidat : exe, com, bat, pif, vbs, scr, msi, eml.

Par ailleurs les fichiers dont le format est autorisé ne doivent pas contenir de macros.

REMISE D'UNE COPIE DE SAUVEGARDE :

L'envoi d'une copie de sauvegarde est autorisé lors de la transmission des candidatures et des offres par voie électronique.

La copie de sauvegarde contient la candidature et l'offre.

Le candidat qui effectue une transmission électronique de copie de sauvegarde, doit la faire parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ».

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans un des deux cas suivants :

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté par le Pouvoir adjudicateur dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique,

Lorsqu'une candidature et une offre ont été transmises par voie électronique, mais ne sont pas parvenues au Pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des candidatures et des offres ou bien n'ont pas pu être ouvertes par le Pouvoir adjudicateur, sous réserve que la copie lui soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par le Pouvoir adjudicateur.

ANNEXE 2 NOMMAGE DES FICHIERS :

Afin de faciliter l'analyse des dossiers transmis, le soumissionnaire est invité à respecter le modèle de présentation et l'indexation présentée ci-dessous.

Le nom des fichiers se composent de 3 parties séparées par "_" comme suit :

DD : abréviation du nom du dossier (DC pour le dossier de candidature, DF pour le dossier financier et DT pour le dossier technique)

XXXX : nom de la pièce (se reporter à l'indexation ci-dessous)

FFFF : nom du fournisseur

L'abréviation du nom du dossier et le nom de la pièce vous sont fournis ci-dessous. L'ajout du nom du fournisseur vous est propre mais doit être identique pour tous les fichiers.

DOSSIER CANDIDATURE	Documents demandés	Nommage
	ATTESTATION : ASSURANCE	DC_AttAssur_FFFF
	ATTESTATION : SUR L'HONNEUR	DC_AttHon_FFFF
	ATTESTATION : REGULARITE FISCALE	DC_AttRegFisc_FFFF
	ATTESTATION : REGULARITE SOCIALE	DC_AttSoc_FFFF
	ATTESTATION : IMMATRICULATION SIRENE	DC_AttSirene_FFFF
	BROCHURE DE PRESENTATION	DC_BrochPresent_FFFF
	CERTIFICATS FISCAUX	DC_CerFisc_FFFF
	DECLARATION DE SOUS TRAITANCE	DC_DC4_FFFF
	DECLARATION DU CANDIDAT	DC_DC2_FFFF
	DECLARATION RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULE	DC_DC6_FFFF
	DELEGATION DE POUVOIR	DC_DelPouv_FFFF
	DELEGATION DE SIGNATURE	DC_DelSign_FFFF
	ETAT ANNUEL DES CERTIFICATS RECUS	DC_NOTI2_FFFF
	KBIS	DC_KBIS_FFFF
	LETTRE DE CANDIDATURE	DC_DC1_FFFF
	RIB	DC_RIB_FFFF

DOSSIER FINANCIER	ACTE D'ENGAGEMENT (ATTRI 1)	DF_ATTRI1_FFFF
	ACTE D'ENGAGEMENT (ATTRI 1) : ANNEXES	DF_ATTRI1anex_FFFF
	CERTIFICAT D'EXCLUSIVITE	DF_CerExcl_FFFF
	LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'OFFRE	DF_LetOffre_FFFF
	PRIX : PIECES DETACHEES	DF_TarifPD_FFFF
	PRIX : BORDEREAU UNITAIRE	DF_BPU_FFFF
	PRIX : DEVIS	DF_Devis_FFFF

PRIX : DPGF	DF_DPGF_FFFF
PRIX : OFFRE FINANCIERE	DF_OffrFinanc_FFFF
TARIF GENERAL : catalogue	DF_TarifGen_FFFF

DOSSIER	FICHES TECHNIQUES	DT_FT_FFFF
	MÉMOIRE TECHNIQUE	DT_MT_FFFF
	NOTICE D'UTILISATION ET/OU INFORMATION	DT_NOTUI_FFFF
	DOCUMENT RELATIF AUX CARACTERISTIQUES DES PRODUITS	DT_DCP_FFFF
	DOCUMENT RELATIF A LA SECURITE	DT_Secu_FFFF

Si le candidat souhaite déposer des documents supplémentaires non proposés dans la liste, il conviendra de reprendre l'abréviation du nom du dossier correspondant et rajouter "autre".

Exemple :

DT_Autre1_FFFF

DT_Autre2_FFFF

Etc....